à l'égalité

Pour une amélioration du programme de réussite éducative

PRÉCONISATIONS

Les travaux d'évaluation soutenus par le CGET ont mis en avant plusieurs recommandations qui méritent dès lors d'être approfondies pour faire évoluer significativement et rapidement le programme de réussite éducative.

Ces pistes d'amélioration font actuellement l'objet d'une réflexion plus large dans le cadre d'un groupe de travail partenarial mis en place par le CGET avec le concours du Ministère de l'éducation nationale et les acteurs impliqués de la réussite éducative.

MIEUX PRENDRE EN CHARGE LES ENFANTS ORIENTÉS VERS LE PRE

Revisiter les propositions de parcours en direction des bénéficiaires d'un accompagnement personnalisé afin de déclencher le plus d'effets positifs

L'analyse a montré que les publics actuellement bénéficiaires de la réussite éducative ne voient pas tous évoluer positivement leur trajectoire malgré le parcours personnalisé proposé.

Il est essentiel de centrer l'action des PRE sur les enfants pour qui le dispositif est le plus efficace. Ainsi, en lien avec l'Education nationale, une meilleure connaissance de la diversité des publics doit conduire à une modulation du type et du niveau de prise en charge des enfants repérés.

Ces orientations, en cours de discussion au niveau national, devront faire l'objet d'une déclinaison locale, ce qui pose notamment la question du comité de pilotage, de sa composition, de son rôle et de ses responsabilités qui doivent être renforcés.

Développer des modalités de prise en charge spécifiques pour les enfants les plus en difficulté

Les enfants et les familles les plus en difficultés sont quant à eux dans de telles situations que les parcours proposés ne suffisent pas à inverser la tendance pour la rendre vertueuse. Le dispositif ne permet pas d'impacter durablement la trajectoire éducative et scolaire de cette catégorie d'enfants dont le cadre familial (souvent des familles monoparentales) est très défavorisé.

Il est nécessaire de redéfinir les modalités de prise en charge par le dispositif de ces enfants les plus en difficulté, en lien étroit avec les services compétents (CAF, Conseil Départemental, Services sociaux de l'Education nationale...).

Pour ces situations, le PRE doit jouer un rôle d'interpellation et de mobilisation du droit commun. Cette intervention ne mobilise donc pas la fonction de référence de parcours, mais relève de la coordination et d'une orientation en aval du repérage effectué.

RENFORCER LE LIEN ENTRE LE PRE ET L'ÉDUCATION NATIONALE

Aujourd'hui, le lien entre le référent de parcours et l'enseignant – ou le professeur principal – de l'enfant accompagné par le PRE n'est pas formalisé. Ce travail doit être effectué au moins à deux niveaux :

- l'élaboration d'une stratégie commune, discutée au sein des comités de pilotage et de comités techniques ;
- la formalisation d'objectifs concrets relatifs aux effets de l'accompagnement du PRE sur la scolarité de l'enfant et ses résultats scolaires.

Dans ce cadre, l'enseignant demeure le chef de file concernant la scolarité et la réussite scolaire de l'enfant ; pour autant, le référent PRE, doit être en capacité de mobiliser les leviers pour agir sur tous les déterminants permettant d'optimiser les enseignements diligentés.

Il s'agit donc de systématiser les relations directes entre le référent de parcours et l'enseignant de l'enfant, qui connaissent tous les deux l'enfant et sa famille, afin de renforcer les effets du PRE sur la performance scolaire.

Les enseignants, en particulier dans les territoires en REP +, pourraient voir intégrer dans leurs missions ces rendez-vous avec les référents de parcours.

AMÉLIORER L'ARCHITECTURE DES PRE

Des recommandations sont également faites sur l'architecture même des projets de réussite éducative, et notamment concernant la prise en compte de l'échelle intercommunale dans sa gouvernance, afin de valoriser toutes les ressources disponibles sur un territoire, tout en maintenant l'opérationnalité du dispositif à l'échelle communale.

Dans ce cadre et pour aller plus loin, une réflexion est engagée sur le rôle et les missions des coordonnateurs de PRE, notamment sur le renforcement des liens avec les enseignants et les services chargés des questions de parentalité et des familles en grande difficulté (conseils départementaux, CAF).

Contact

Commissariat général à l'égalité des territoires 5 rue Pleyel 93 283 Saint-Denis Cedex 01.85.58.60.00